



## Module 2.

### Comptabilité budgétaire : Exécution, contrôles et sécurisation

## Comptabilité budgétaire

### Introduction

La comptabilité budgétaire constitue le **cœur opérationnel des finances publiques**, car elle encadre l'exécution des dépenses et des recettes autorisées par la loi de finances.

Elle permet de répondre à trois exigences fondamentales :

- ✓ Respect de l'autorisation budgétaire
- ✓ Maîtrise de la dépense publique
- ✓ Sécurisation des fonds publics

## Comptabilité budgétaire

### Cadre normatif et harmonisation internationale

#### En France

La Loi Organique relative aux Lois de Finances (**LOLF**). Passage d'une logique de moyens à une logique de résultats (missions, programmes, actions).

#### Au Maroc


La Loi Organique n° 130-13 relative à la Loi de Finances (**LOF**). Alignement progressif sur les standards internationaux (programmation pluriannuelle, performance, certification des comptes).

#### En zone UEMOA

Le Cadre Harmonisé des Finances Publiques (notamment la Directive n° 07/2009/CM/UEMOA portant lois de finances et la Directive n° 08/2009/CM/UEMOA portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique). Transposition progressive du budget-programme par les États membres (Sénégal, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, etc.).

## Comptabilité budgétaire

### Approche comparée

Système	Caractéristiques
FR France (LOLF)	Logique de performance + responsabilisation des gestionnaires
MA Maroc (LOF)	Budgets de programmes + modernisation progressive
 UEMOA	Harmonisation régionale + contrôle centralisé renforcé

## Comptabilité budgétaire

### Élaboration et Structure du Budget

- **Programmation budgétaire**
- **Budgets de fonctionnement et d'investissement**
- **Nomenclatures budgétaires**
- **Budgétisation par programmes**
- **Cadre de performance**
  - Budgétisation par programmes
  - Objectifs et indicateurs
  - Mesure de la performance
  - Chaîne de résultats
  - Pilotage stratégique

## Comptabilité budgétaire

### Le processus d'exécution budgétaire

L'exécution repose sur une séparation stricte (bien qu'en mutation) entre l'acteur qui décide (**l'ordonnateur**) et l'acteur qui manie les fonds (**le comptable**).

- **La phase administrative (Rôle de l'Ordonnateur)**
- **La phase comptable (Rôle du Comptable Public)**

## Comptabilité budgétaire

### Le processus d'exécution budgétaire

#### La phase administrative (Rôle de l'Ordonnateur)

- **En Dépenses :**

**L'engagement :** Acte juridique par lequel l'administration crée une obligation financière (ex: signature d'un marché public). Suivi rigoureux des Autorisations d'Engagement (AE) / Autorisations d'Engagement de Dépenses (AED).

**La liquidation :** Vérification de la réalité de la dette et constatation du "service fait" sur la base des pièces justificatives (factures, PV de réception).

**L'ordonnancement (ou mandatement) :** Ordre donné au comptable public de payer la dette (émission du titre de paiement ou mandat).

- **En Recettes :** Constatation des droits, liquidation (calcul de la somme due) et émission des ordres de recettes (titres de perception).

## Comptabilité budgétaire

### Le processus d'exécution budgétaire

#### La phase administrative (Rôle de l'Ordonnateur)

- **En Dépenses :**

**L'engagement :** Acte juridique par lequel l'administration crée une obligation financière (ex: signature d'un marché public). Suivi rigoureux des Autorisations d'Engagement (AE) / Autorisations d'Engagement de Dépenses (AED).

**La liquidation :** Vérification de la réalité de la dette et constatation du "service fait" sur la base des pièces justificatives (factures, PV de réception).

**L'ordonnancement (ou mandatement) :** Ordre donné au comptable public de payer la dette (émission du titre de paiement ou mandat).

- **En Recettes :** Constatation des droits, liquidation (calcul de la somme due) et émission des ordres de recettes (titres de perception).

## Comptabilité budgétaire

### Le processus d'exécution budgétaire

#### La phase comptable (Rôle du Comptable Public)

- **Prise en charge** des mandats ou des titres de recettes.
- **Contrôles de régularité** (validité de la créance, disponibilité des Crédits de Paiement - CP, exactitude de l'imputation comptable).
- **Le paiement** (décaissement effectif) ou le **recouvrement** (encaissement).

## Comptabilité budgétaire

### Les contrôles de l'exécution budgétaire

#### Approche comparative

Type de Contrôle	France	Maroc	Zone UEMOA
<b>Contrôle Budgétaire / A priori</b>	Allégé et modulé a posteriori (géré par les CBCM - Contrôleurs Budgétaires et Comptables Ministériels).	Assuré par le Contrôle de l'Engagement des Dépenses (CED) sous la tutelle de la TGR (Trésorerie Générale du Royaume). Modulation progressive selon la performance de la gestion.	Assuré par le Contrôleur Financier (a priori) sur les engagements et les ordonnancements. Évolution vers le contrôle juridictionnel déconcentré.
<b>Contrôle Externe (Juridictionnel)</b>	<b>Cour des comptes</b> et Chambres Régionales des Comptes. Réforme récente (2023) unifiant le régime de responsabilité des gestionnaires publics (RGP).	<b>Cour des Comptes</b> et Cours Régionales des Comptes. Rôle fort de la Commission de la Discipline Budgétaire et Financière (CDBF).	<b>Cour des Comptes</b> nationale (prévue par les directives UEMOA). Évaluations externes également via la revue sectorielle de l'UEMOA.
<b>Inspection Interne</b>	IGF (Inspection Générale des Finances).	IGF et Inspections Générales des Ministères (IGM).	IGF ou Inspections Générales des Services (IGS).

## Comptabilité budgétaire

### La coexistence des trois comptabilités

La modernisation des finances publiques impose de passer d'une simple comptabilité de caisse à un **système d'information financière à trois piliers**.

### système d'information financière

Comptabilité  
budgétaire

Comptabilité  
générale  
(Droits  
constatés)

Comptabilité  
analytique  
des coûts

## Comptabilité budgétaire

### La coexistence des trois comptabilités

La modernisation des finances publiques impose de passer d'une simple comptabilité de caisse à un **système d'information financière à trois piliers**.

- La comptabilité budgétaire (encaissements/décaissements) : Elle retrace le vote et l'exécution de la loi de finances (AE/CP). C'est l'outil de vérification de l'autorisation parlementaire.
- La comptabilité générale (droits constatés / comptabilité d'exercice) : Inspirée des règles d'entreprise (PCG en France, Code de Normalisation Comptable au Maroc, SYSCOHADA/Plan comptable de l'État dans l'UEMOA). Elle intègre les notions de patrimoine, de provisions, d'amortissements et de bilan.
- La comptabilité d'analyse des coûts (CAC) / Analytique : Permet de mesurer le coût complet d'une action, d'une politique publique ou d'un programme, essentielle pour alimenter les indicateurs de performance (RAP - Rapports Annuels de Performance).

## Comptabilité budgétaire

### Sécurisation de la gestion : Le Contrôle Interne

Pour garantir la qualité comptable et prévenir la fraude ou le gaspillage des deniers publics, les administrations déploient deux types de contrôles :

- **Le Contrôle Interne Budgétaire (CIB)** : Assure que les cibles de dépenses et les trajectoires financières votées seront respectées tout au long de l'année.
- **Le Contrôle Interne Comptable (CIC)** : Vise à sécuriser la production des états financiers. Il repose sur :
  - La **séparation des tâches** (ne pas confier l'expression du besoin, la passation du marché et la réception du produit à la même personne).
  - La **documentation des procédures** (qui fait quoi, quand et comment ?).
  - La **matérialisation des contrôles** (visas électroniques, pistes d'audit).

## Comptabilité budgétaire

### Digitalisation et SI : Les leviers opérationnels

La sécurisation et la fluidité de la chaîne de la dépense dépendent désormais de la performance des Systèmes d'Information de Gestion des Finances Publiques (**SIGFP**) :

- **En France** : L'écosystème repose sur le progiciel **Chorus** pour la gestion de l'État et la plateforme **Chorus Pro** pour la dématérialisation totale des factures fournisseurs.
- **Au Maroc** : Le système **GID** (Gestion Intégrée de la Dépense), développé par la Trésorerie Générale du Royaume (TGR), interconnecte nativement les ordonnateurs et les comptables pour éliminer les ruptures de chaîne.
- **En zone UEMOA** : Le déploiement de logiciels de gestion intégrée (souvent baptisés SIGFIP ou applications analogues) est au cœur des réformes pour suivre l'exécution des budgets-programmes en temps réel.